



Núméro de Révision: 003.0

Date de sortie: 08/24/2021

1. PRODUIT ET ENTREPRISE IDENTIFICATION

Désignation de l'article:	LePage Polyurethane Wood Glue	Numéro IDH:	1980354
Type de produit/utilisation:	Adhésif de polyuréthane		
Restriction d'utilisation:	Non identifié	Région:	Canada
Raison sociale:	Votre contact:		
Henkel Canada Corporation	Téléphone: +1 (905) 814-6511		
Meadowpine Boulevard 2515	MEDICAL EMERGENCY Phone: Poison Control Center		
Mississauga, Ontario L5N 6C3	1-877-671-4608 (toll free) or 1-303-592-1711		
	TRANSPORT EMERGENCY Phone: CHEMTREC		
	1-800-424-9300 (toll free) or 1-703-527-3887		
	Internet: www.henkelna.com		

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

VUE D'ENSEMBLE DE TOUS LES CAS D'URGENCE

DANGER: PROVOQUE UNE IRRITATION CUTANEE.
 PEUT PROVOQUER UNE ALLERGIE CUTANEE.
 PROVOQUE UNE SEVERE IRRITATION DES YEUX.
 NOCIF PAR INHALATION.
 PEUT PROVOQUER DES SYMPTOMES ALLERGIQUES OU D'ASTHME OU DES DIFFICULTES RESPIRATOIRES PAR INHALATION.
 PEUT IRRITER LES VOIES RESPIRATOIRES.
 RISQUE AVERE D'EFFETS GRAVES POUR LES ORGANES A LA SUITE D'EXPOSITIONS REPETEES OU D'UNE EXPOSITION PROLONGEE.

CLASSE DE RISQUE	CATEGORIE DE RISQUE
TOXICITE AIGUE INHALATION	4
IRRITATION CUTANEE	2
IRRITATION DES YEUX	2A
SENSIBILISATION RESPIRATOIRE	1
SENSIBILISATION DE LA PEAU	1
TOXICITE SPECIFIQUE POUR UN ORGANE CIBLE - EXPOSITION UNIQUE	3
TOXICITE SPECIFIQUE AU NIVEAU DE L'ORGANE CIBLE- EXPOSITIONS REPETEES	1

PICTOGRAMME(S)



Conseils de prudence

Prévention:

Ne pas respirer les vapeurs ni le brouillard de pulvérisation. Laver soigneusement la zone affectée après la manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Porter des gants de protection/un

Numéro IDH: 1980354

Nom du produit: LePage Polyurethane Wood Glue

Intervention:	<p>équipement de protection des yeux et du visage. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.</p> <p>EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. EN CAS D'INHALATION : Déplacer la victime à l'air frais et l'installer au repos dans une position confortable pour la respiration. Si vous ressentez des malaises, communiquer avec un CENTRE ANTIPOISONS ou un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin. En cas de symptômes respiratoires : appeler un centre antipoison ou un médecin. Enlever les vêtements contaminés.</p>
Stockage:	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef.
Élimination:	Mettre le contenu et/ou le récipient au rebut conformément aux règlements fédéraux, nationaux, provinciaux et locaux.

La présente classification satisfait au Règlement sur les produits dangereux du Canada (SIMDUT 2015) et se conforme aux dispositions du Système général harmonisé (SGH) de classification et d'étiquetage des produits chimiques des Nations Unies.

Voir section 11 pour information supplémentaire sur la toxicologie.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances dangereuses	Numéro CAS	Poids %*
Diisocyanate de polyméthylène polyphénylène polymérisé avec l'a-hydro-w-hydroxypoly[oxy(méthylethylène)]	53862-89-8	80 - 100
Méthylènebis(phénylisocyanate)	101-68-8	10 - 30
Diisocyanate de méthylènediphényle, isomères et homologues	9016-87-9	5 - 10
isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle	5873-54-1	1 - 5

*Les pourcentages exacts peuvent varier ou constituer un secret commercial. L'intervalle de concentration est fourni pour aider les utilisateurs à assurer les protections appropriées.

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

Inhalation:	Amener au grand air. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Administrer de l'oxygène si la respiration est difficile. Des symptômes de type asthmatique pourraient se manifester de façon immédiate ou quelques heures après l'exposition. Appeler un médecin.
Contact avec la peau:	Rincer immédiatement la peau à grande eau (avec du savon, s'il est disponible). Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Dans le cas d'exposition intense, passer sous la douche de sécurité après avoir retiré vos vêtements, puis consulter un médecin. Dans le cas de faible exposition, faire appel à un médecin si l'irritation se développe ou persiste après que la zone exposée a été nettoyée. Laver les vêtements avant réutilisation.
Contact avec les yeux:	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Appeler un médecin.

Ingestion:	Ne pas faire vomir. Ne jamais rien donner oralement à une personne inconsciente. Appeler un médecin.
Symptoms:	Voir la section 11.
Indication pour le médecin:	Yeux :Colorer pour démontrer la présence d'une lésion cornéenne.Si la cornée a été brûlée, instiller fréquemment une préparation antibiotique stéroïdienne.Les vapeurs sur le lieu de travail ont engendré un œdème épithélial réversible de la cornée qui porte atteinte à la vision.Peau :Traiter de façon symptomatique comme pour la dermatite de contact ou les brûlures cutanées.Ce composé est un agent sensibilisateur cutané connu.Ingestion :Il n'existe pas d'antidote spécifique.Il est contre-indiqué de faire vomir en raison de la nature irritante de ce composé.Respiratoire :Ce composé est un agent sensibilisateur pulmonaire connu.Traiter en tenant compte des symptômes et en apportant un soutien.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié:	Poudre sèche, mousse ou dioxyde de carbone.
Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:	Utiliser un appareil respiratoire autonome et une panoplie complète de protection telle qu'une tenue de nettoyage. Au cours d'un incendie, les vapeurs de MDI et d'autres gaz très toxiques et irritants peuvent se former à la suite d'une décomposition ou d'une combustion thermique. À des températures supérieures à 204,4°C (400°F), le MDI polymère peut se polymériser et se décomposer, ce qui peut entraîner une augmentation de la pression dans des contenants fermés. L'éclatement par explosion est possible.
Feu inhabituel ou risques d'explosion:	Les contenants hermétiques à haute température ou contaminés par l'eau peut se rompre de façon explosive. L'eau ou la buée cause un moussage qui peut être violent, surtout si elle est pulvérisée sur des contenants de liquide chaud ou brûlant. Ne laissez pas l'écoulement du combat de l'incendie entrer dans les drains ou les cours d'eau.
Produit ou gaz issus de la combustion:	Oxydes de carbone, oxydes d'azote, vapeurs organiques irritantes. Acide cyanhydrique. Isocyanates.

6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Utiliser la protection personnelle recommandée à la section 8, isoler la zone dangereuse et refuser l'accès au personnel inutile et non protégé.

Mesures de protection de l'environnement:	Ne pas laisser le produit entrer dans les égouts ou les voies d'eau.
Méthodes de nettoyage:	Enlever toute source d'ignition. Evacuer et aérer la zone d'écoulement du produit; endiguer l'écoulement afin d'éviter toute pénétration des canalisations d'eau; porter des équipements complets de protection pour le nettoyage. Voir la section 8 « Contrôles de l'exposition / Protection personnelle » avant le nettoyage. S'il est nécessaire de contrôler temporairement des vapeurs d'isocyanate, une couverture en mousse protéinique (disponible dans la plupart des casernes de pompiers) peut être placée sur le produit répandu. De grandes quantités peuvent être pompées dans des récipients fermés, mais non hermétiques pour l'élimination. Pour les déversements accidentels bénins, absorber les isocyanates à l'aide de sciure de bois ou autre absorbant, enlever à la pelle et mettre dans des récipients adéquats non fermés hermétiquement, transporter dans un endroit bien ventilé (à l'extérieur) et traiter avec une solution neutralisante : mélange de 80 % d'eau et 20 % d'agent de surface non ionique Tergitol TMN-10; ou 90 % d'eau, 3-8 % d'ammoniac concentrée et 2 % de détergent. Ajouter environ 10 parties de neutralisant par partie d'isocyanate, en mélangeant. Laisser reposer à découvert pendant 48 heures pour permettre au dioxyde de carbone de s'échapper. Décontaminer le sol avec une solution décontaminante en laissant reposer pendant au moins 15 minutes.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation:

Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou la buée. Bien se laver après la manutention. L'exposition aux vapeurs de MDI chauffé peut être extrêmement dangereuse. Assurer une ventilation adéquate. Protéger de l'humidité. Garder le récipient fermé. L'information des employés et leur formation à l'utilisation et à la manipulation sans risque de ce produit sont exigées par la Norme sur la communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses de l'OSHA. Consulter la section 8.

Stockage:

Garder le contenant hermétiquement fermé et dans un lieu frais et bien ventilé, loin des matières incompatibles. Entreposer loin des sources de chaleur, d'étincelles, de flammes ou autres d'inflammation. Ne pas laisser l'humidité contaminer cette matière. Le produit réagit avec l'eau, dégageant du dioxyde de carbone qui peut entraîner une accumulation de pression dans les contenants clos et causer un éclatement. Ne pas resceller si l'on soupçonne une contamination par humidité. Ne pas refermer hermétiquement s'il y a raison de croire à une contamination. Le MDI réagit lentement avec l'eau pour former du gaz carbonique. Ce gaz peut entraîner la dilatation et possiblement l'éclatement de contenants hermétiquement fermés. Si le récipient est exposé à une chaleur intense (204.4 °C (400 °F)), il peut être mis sous pression et possiblement éclater. Ne pas entreposer à une température supérieure à 37,7 °C (100 °F).

Durée de Conservation Déclaration: Non disponible

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Les employeurs devraient accomplir une évaluation de tous les lieux de travail pour déterminer le besoin, et du choix, des commandes appropriées d'exposition et le matériel de protection pour chaque tâche effectuée.

Substances dangereuses	ACGIH TLV	OSHA PEL	AIHA WEEL	Autre
Diisocyanate de polyméthylène polyphénylène polymérisé avec l'a-hydro-w-hydroxypoly[oxy(méthylethylène)]	Rien	Rien	Rien	Rien
Méthylènebis(phenylisocyanate)	0.005 ppm TWA	0.02 ppm (0.2 mg/m ³) Ceiling	Rien	Rien
Diisocyanate de méthylènediphényle, isomères et homologues	Rien	Rien	Rien	Rien
isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle	Rien	Rien	Rien	Rien

Remarques sur la conception des installations techniques:

La ventilation par aspiration à la source devrait être utilisée pour maintenir des niveaux inférieurs au seuil limite d'exposition (TLV) chaque fois que le MDI est traité, chauffé ou appliqué par pulvérisation. Les sources de référence normalisées portant sur la ventilation industrielle (à savoir Ventilation industrielle de l'ACGIH) doivent être consultées pour obtenir les directives relatives à une ventilation adéquate. Contrôle de la qualité de l'air : La surveillance d'isocyanates aérogènes au poste de travail de chaque employé devrait faire partie du programme général de caractérisation relatif à l'exposition des employés. Les niveaux d'exposition à l'isocyanate doivent être surveillés. Les techniques de surveillance ont été mises au point par NIOSH et OSHA. Surveillance médicale : La surveillance médicale de tous les employés qui manipulent ou entrent en contact avec les isocyanates est recommandée. Elles doivent inclure des examens médicaux périodiques et préalables à l'emploi, y compris des tests de fonction pulmonaire (VEMS et CVF minimum). Les personnes souffrant de troubles de type asthmatique, de bronchite chronique, d'autres maladies respiratoires chroniques, d'eczéma récurrent ou d'une sensibilisation cutanée doivent éviter de travailler dans des situations d'exposition à des isocyanates. Une fois qu'une personne a été diagnostiquée comme étant sensibilisée à un isocyanate, aucune autre exposition n'est permise.

Protection respiratoire:

Des concentrations supérieures à la valeur TLV peuvent se produire quand le MDI est pulvérisé, chauffé ou utilisé dans un endroit mal ventilé. Dans de tels cas, ou quand les concentrations de MDI excèdent la TLV, il faut porter un masque de protection respiratoire. Il est recommandé d'utiliser un appareil de protection respiratoire à approvisionnement d'air à pression positive ou un appareil respiration autonome. Dans les situations où le MDI n'est pas pulvérisé, chauffé ou utilisé dans un endroit mal ventilé et où un appareil respiratoire autonome ou à approvisionnement d'air n'est pas disponible ou n'est pas pratique, il faut au moins porter une cartouche dépuratoire d'air et des pré-filtres à particules. Toutefois, cela ne devrait être permis que pendant de courtes périodes (moins d'une heure) à des concentrations relativement faibles (à la TLV ou presque). Toutefois, en raison des mauvaises caractéristiques de détection du MDI, il faut s'assurer que les éléments filtrants soient bien ajustés et remplacés en temps opportun. Suivre les recommandations de protection respiratoire d'OSHA (29 CFR 1910.134).

Protection des yeux:

Des lunettes de sécurité avec protections latérales ou des lunettes de sécurité pour produits chimiques devraient être portées s'il y a un risque d'éclaboussures. Utiliser un masque complet s'il y a des risques d'éclaboussures ou de pulvérisation du produit. Des douches de sécurité et des dispositifs de rinçage oculaire d'urgence doivent être disponibles. Des lunettes étanches résistantes à la vapeur doivent être portées lors du port de verres de contact.

Protection de la peau:

Utiliser des vêtements imperméables, résistants aux produits chimiques, y compris des gants et soit un tablier soit un vêtement complet pour empêcher le contact avec la peau. Gants résistants à la perméabilité (butylcaoutchouc, caoutchouc nitrile, alcool polyvinylique). Toutefois, veuillez noter que l'alcool polyvinylique se dégrade dans l'eau. Couvrir de façon aussi large que possible la partie exposée de la peau à l'aide d'un vêtement approprié. En cas d'utilisation de crème pour l'épiderme, garder la zone couverte par la crème à son minimum. Des douches de sécurité et des dispositifs de rinçage oculaire d'urgence doivent être disponibles. Informer et former les employés à l'utilisation sans risque du produit.

9. PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

Etat physique:	Liquide
Couleur:	Jaune, à, Lumière ambre
Odeur:	Caractéristique
Seuil de détection d'odeur:	Non disponible
Valeur pH:	Non applicable
Pression de vapeur:	Non disponible
Point / zone d'ébullition:	Non disponible
Point/domaine de fusion:	Non disponible
Gravité spécial:	1.05
Densité de vapeur:	Non disponible
Point d'éclair:	> 180 °C (> 356°F)
Flashback:	Néant
Inflammable/Limites inférieures d'explosion:	Non applicable
Inflammable/Limites supérieures d'explosion:	Non applicable
Température d'auto-inflammation:	Indéterminé
Inflammabilité:	Non applicable
Taux d'évaporation:	Non disponible
Solubilité dans l'eau:	Non soluble. Réagit avec l'eau pour libérer du dioxyde de carbone.
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non disponible
Teneur VOC:	0 g/l
Viscosité:	4,000.00 - 6,500.00 cp
Température de décomposition:	Non disponible

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité:	Stable dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation.
Réactions dangereuses:	Le contact avec l'humidité ou d'autres substances qui peuvent réagir avec les isocyanates, ou à des températures supérieures à 204,4° C (400° F), peut entraîner une polymérisation.
Produits de décomposition dangereux:	Vapeurs organiques irritantes. Oxydes de carbone. Oxydes d'azote. Acide cyanhydrique. Vapeurs et émanations d'aérosols-doseurs. Isocyanates.
Produits incompatibles:	Eau. Alcools. Amines. De l'ammoniaque. Des acides forts et des bases fortes.
Réactivité:	Non disponible
Conditions à éviter:	Protéger de la chaleur, des sources d'inflammation et des matières incompatibles. Contamination par l'eau.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition pertinentes: Yeux, Inhalation, Peau, Ingestion, Émanations et vapeurs peuvent se former lors du chauffage, du moussage ou de la vaporisation.

Effets potentiels sur la santé

Inhalation:

Aigu: Les vapeurs ou brouillards de méthylène-diphénylisocyanate (MDI) à des concentrations supérieures à la valeur TLV peuvent irriter les muqueuses des voies respiratoires (nez, gorge, poumons) provoquant un écoulement nasal, un mal de gorge, une toux, un malaise pulmonaire, un essoufflement et une diminution de la capacité pulmonaire (obstruction respiratoire). Les personnes souffrant d'hyperréactivité bronchique non spécifique préexistante, peuvent réagir à des concentrations inférieures à la valeur TLV en présentant des symptômes similaires ou qui peuvent provoquer une bronchite, un bronchospasme et un œdème pulmonaire (fluide dans les poumons). Chronique: Suite à des surexpositions répétitives préalables ou à une seule dose importante, certaines personnes développeront une sensibilisation à l'isocyanate (asthma chimique) qui les rendra susceptible à réagir à une exposition ultérieure à l'isocyanate, à des niveaux bien inférieurs à la valeur-seuil. Il a été démontré que la surexposition aux isocyanates peut causer des dommages pulmonaires. Peut causer une réaction allergique des voies respiratoires. Ces symptômes, qui peuvent inclure une oppression thoracique, une respiration sifflante, une toux, un essoufflement ou une crise d'asthme, peuvent être immédiats ou à retardement (jusqu'à plusieurs heures après l'exposition). Tout comme plusieurs réactions asthmatiques non spécifiques, on signale qu'une fois sensibilisée, une personne peut ressentir ces symptômes lors de l'exposition à la poussière, à l'air froid ou à d'autres irritants. Cette augmentation de la sensibilité pulmonaire peut persister pendant plusieurs semaines et dans les cas graves, plusieurs années. Il a également été signalé qu'une surexposition aux isocyanates entraîne une lésion pulmonaire (y compris une diminution de la capacité fonctionnelle pulmonaire) qui peut être permanente. La sensibilisation peut être temporaire ou permanente. Nocif s'inhalé.

Contact avec la peau:

Aigu: Entraîne une irritation de la peau. Peut causer une réaction allergique de la peau. Les isocyanates réagissent avec la protéine de la peau et à l'humidité et peuvent entraîner une irritation qui peut comprendre les symptômes suivants : rougeur cutanée, gonflement, éruption cutanée, desquamation ou vésication. Une substance durcie est difficile à enlever. Chronique: Le contact prolongé avec la peau peut entraîner rougeur, gonflement, éruption cutanée, desquamation, vésication et dans certains cas, sensibilisation cutanée. Les personnes qui présentent une sensibilisation cutanée peuvent voir ces symptômes apparaître par contact avec un liquide ou des vapeurs. Une fois sensibilisée, une personne peut réagir même à des niveaux dans l'air sous le TLV, affichant ces symptômes : démangeaisons, fourmillement sur les oreilles et la nuque, érythème, urticaire, renflement des bras et des jambes ou autres symptômes communs à une dermatite allergique. Des essais sur les animaux ont indiqué que le contact cutané avec le MDI peut provoquer une sensibilisation des voies respiratoires. Ces données renforcent le besoin d'éviter le contact direct du MDI avec la peau.

Contact avec les yeux:

Provoque une sévère irritation des yeux. Le liquide, les aérosols ou la vapeur sont irritants et peuvent provoquer un larmolement, une rubéfaction ou un gonflement. Si non traitée, une lésion cornéenne est susceptible de se produire et la blessure est lente à guérir. Le dommage est toutefois généralement réversible. Voir la Section 4 - Premiers soins.

Ingestion:

L'ingestion peut entraîner un effet irritant et corrosif dans la bouche, les tissus gastriques et le tube digestif. Les symptômes peuvent inclure un mal de gorge, une douleur abdominale, des nausées, des vomissements et de la diarrhée. Nocif en cas d'ingestion.

Substances dangereuses	LC50s et LD50s	Effet immédiat et retardé sur la santé.
Diisocyanate de polyméthylène polyphénylène polymérisé avec l'a-hydro-w-hydroxypoly[oxy(méthylethylène)]	Rien	Aucune information
Méthylènebis(phenylisocyanate)	Rien	Irritant, Respiratoire, Allergène
Diisocyanate de méthylène diphényle, isomères et homologues	Rien	Allergène, Irritant, Reins, Foie, Respiratoire
isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle	Inhalation LC50 (Rat, 4 h) = 645 mg/m3 Inhalation LC50 (Rat, 4 h) = 0.49 mg/l Inhalation LC50 (Rat, 4 h) = 310 mg/m3 Inhalation LC50 (Rat, 4 h) = 387 mg/m3	Allergène, Irritant, Respiratoire

Substances dangereuses	NTP cancérigène	IARC cancérigène	OSHA cancérigène (Spécifiquement réglementé)
Diisocyanate de	Non	Non	Non

polyméthylène polyphénylène polymérisé avec l'a-hydro-w-hydroxypoly[oxy(méthyléthylène)]			
Méthylènebis(phénylisocyanate)	Non	Non	Non
Diisocyanate de méthylène diphénylène, isomères et homologues	Non	Non	Non
isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phénylène	Non	Non	Non

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Information écologique: Non disponible

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Information exigée est pour pour les produits inutilisés uniquement.

Méthode de rejet recommandée: Suivre tous les règlements municipaux, provinciaux et fédéraux concernant l'élimination.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les informations relatives au transport fournies dans cette section s'appliquent seulement au matériau lui-même/à la formulation elle-même et elles ne sont pas spécifiques à aucun emballage/à aucune configuration.

Transport du Canada de Marchandises Dangereuses-Terre

Nom d'embarquement correct: Non réglementé
Division: Rien
Numéro d'identification: Rien
Groupe d'emballage: Rien

Transport aérien (ICAO/IATA)

Nom d'embarquement correct: Non réglementé
Division: Rien
Numéro d'identification: Rien
Groupe d'emballage: Rien

Transport maritime (IMO/IMDG)

Nom d'embarquement correct: Non réglementé
Division: Rien
Numéro d'identification: Rien
Groupe d'emballage: Rien

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Information sur la réglementation Canadienne

Statut LCPE LIS/LES: Tous les composants sont inscrits sur la liste intérieure des substances ou en sont exempts.

Information sur la réglementation des Etats Unis

État de l'inventaire TSCA 8 (b): Tous les composants sont répertoriés comme actifs ou sont exempts d'inscription dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act).

16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche de données de sécurité contient des changements par rapport à la précédente version dans les paragraphes:
2, 3, 8, 11, 15

Préparé par: Sécurité des Produits et Affaires Réglementaires

Date de sortie: 08/24/2021

DÉMENTI Les données ci-jointes sont fournies à titre d'information seulement et sont jugées dignes de foi. Toutefois, la société Henkel Corporation n'assume la responsabilité d'aucun résultat obtenu par des personnes dont elle ne contrôle pas les méthodes. Il incombe à l'utilisateur de déterminer si les produits Henkel ou les méthodes de production mentionnées dans le présent document conviennent à un usage particulier. Il lui incombe aussi de prendre les précautions nécessaires pour protéger les biens et les personnes contre tout risque qui pourrait se produire au cours de la manipulation et de l'utilisation de l'un ou l'autre des produits de Henkel Corporation. À la lumière de ce qui précède, la société Henkel Corporation décline toute responsabilité, tacite ou expresse, incluant mais ne se limitant pas à la garantie implicite de qualité marchande et de conception à une fin spécifique découlant de la vente ou de l'usage des produits de Henkel Corporation. Henkel Corporation décline aussi toute responsabilité pour tout dommage indirect, quel qu'il soit, y compris un manque à gagner.

Cette Fiche de Données de Sécurité a été générée en fonction du Règlement Canadien sur les produits dangereux (SIMDUT 2015) et fournit des renseignements conformément à la loi Canadienne seulement. Aucune garantie ou représentation de quelque nature que ce soit n'est donnée en ce qui concerne les lois de fond ou d'exportation de toute autre juridiction ou pays. Veuillez confirmer que les informations fournies dans le présent document sont conformes à la législation sur l'exportation ou à toute autre loi de toute autre juridiction avant l'exportation. Veuillez contacter Henkel Product Safety and Regulatory Affairs pour une assistance supplémentaire.